



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 21.25.26

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 24.03.2026

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

SAINT PLANCARD / BAGNERES DE LUCHON 2 – Senior – Départemental 4 – Poule B – du 24.01.2026

Pour le club SAINT PLANCARD

Rappel à l'ordre avant sanctions sportives et financières pour le comportement des spectateurs.

Match à rejouer à une date à décider par la commission compétente en présence de 3 Arbitre Officiels et d'un Délégué Officiel à la charge du club de SAINT PLANCARD.

Affaire n°2 :

GAILLAC TOULZA / AUTERIVE 2 – Senior – Départemental 5 – Poule C – du 28.02.2026

Pour le club GAILLAC TOULZA

4 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 05.03.2026
Motif : Comportement excessif après la rencontre aggravé de par sa fonction de Capitaine

Rappel à l'ordre avant sanctions sportives et financières pour le comportement des spectateurs.

Pour le club AUTERIVE

Rappel à l'ordre avant sanctions sportives et financières pour le comportement des spectateurs.

Affaire n°3 :

ENT. FFC SLO / CONFLUENT LP – U16 – Départemental 3 – Poule B – du 31.01.2026

Pour le club ENT. FFC SLO

2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 30.03.2026
Motif : Comportement excessif après la rencontre

Amende de 35 € pour absence non excusée devant la Commission.

Pour le club CONFLUENT LP

6 matches de suspension dont 3 matches avec sursis de toutes fonctions officielles à compter du 30.03.2026

Motif : Comportement intimidant à joueur après la rencontre

7 matches de suspension dont 3 matches avec sursis de toutes fonctions officielles à compter du 30.03.2026

Motif : Bousculade volontaire à joueur après la rencontre